

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 21 septembre 2022.

Présents :

- M René Jeanjean maire de Meyrueis.
- MM Christian Albaric, Maurice Duny, Patrick Porhet, Bernard Rieu adjoints.
- Mme Christiane Jeanjean.
- MM Tanguy Bessède, Christian Causse, Cédric Chaptal, Frédéric Fécé.
- Mme Mirène Duny secrétaire générale.

Excusés : Mmes Valérie Pauby (pouvoir à M Frédéric Fécé), Stella Robert (pouvoir à M Maurice Duny), M David Herrard (pouvoir M Christian Albaric).

Absents : MM Alexis Charron.

Secrétaire de séance : Christiane Jeanjean

Début du conseil : 18 heures à la mairie de Meyrueis.

I. Cession de matériel.

1. Proposition d'achat du véhicule Renault Trafic Funéraire immatriculé 281GJ48 (corbillard) pour un montant de 500 €.
2. Proposition de rachat du véhicule « Unimog » pour un montant de 500 €.

Le Conseil valide à l'unanimité les deux rachats. Le contrôle technique sera payé par chaque acheteur.

II. Point sur les concessions du cimetière (information).

Suite à la demande importante d'achats de concessions au cimetière, une étude va débiter afin de déterminer les tombes à l'abandon. Un état des lieux va être fait .

III. Paiement en non créance.

La DGFIP demande l'admission en non-valeur d'une créance de 7157,97 € datant de 2016. Considérant que la DGFIP n'a pas relancé la créance dans le temps légal à l'organisme concerné, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité d'admettre en non-valeur cette créance.

IV. CLECT 2022.

La CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférables) est composée des 17 maires de la COMCOM. Elle s'est réunie le 23 juin 2022 et a intégré de nouvelles charges dans le cadre de la répartition libre du montant de l'attribution de compensation. Après consultation du rapport de cette commission, le Conseil Municipal l'a validé par 1 abstention et 12 votes favorables.

V. FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal).

Pour information : la COMCOM a voté à l'unanimité la possibilité de conserver dans son budget investissement les surplus attribués par l'Etat aux plus riches communes.

VI. Comptabilité : passage à la M57.

Le Conseil Municipal vote ce passage à la M57 à l'unanimité.

VII. Marchés publics.

- Eglise Saint-Pierre : les devis sont plus élevés que les prévisions. Il faut refaire des appels d'offre pour différents lots.
- DAC : validation du marché « toiture » pour un montant de 94 925,60 € HT par l'entreprise « Valdonnez toiture ».

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le choix de cette entreprise et le montant mentionné.

- Les travaux de la mise aux normes de la mairie ont pris beaucoup de retard . Les entreprises ne sont plus tenues de respecter les délais et peuvent augmenter leurs devis.

VIII. Taxes d'aménagement.

Pour information, la taxe d'aménagement auxquelles sont soumises les nouvelles constructions est de 1% à Meyrueis. Cette taxe est versée lorsque la construction est terminée. Il est prévu d'en reverser une partie à la COMCOM (modalités à venir).

IX. PLU.

L'enquête publique sera lancée en 2023.

X. Recrutement.

Suite à trois départs, la commune va recruter pour 1 poste d'agent d'accueil et 2 postes d'agent technique.

XI. Service « eau et assainissement ».

La DGFIP a refusé de mensualiser les factures d'eau. La COMCOM fait une action commune pour la faire revenir sur sa décision.

XII. Locations.

- Le local « institut de beauté » ne change pas de destination. Une esthéticienne doit arriver début janvier 2023.
- Concernant les deux studios propriétés de la commune, les radiateurs et les portes extérieures seront changés.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe le loyer mensuel à 140 € pour chacun des studios.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce montant.

XIII. Informations diverses .

- Dégrèvement de taxes foncières pour la commune : la DGFIP a remboursé 170 000 € de taxes foncières en prenant en compte des arriérés (parfois de 5 ans).
- Cheminement piéton Avenue E-A-Martel : l'accord entre la Mairie et un propriétaire va permettre de sécuriser dans de meilleures conditions le virage particulièrement dangereux pour les piétons.